

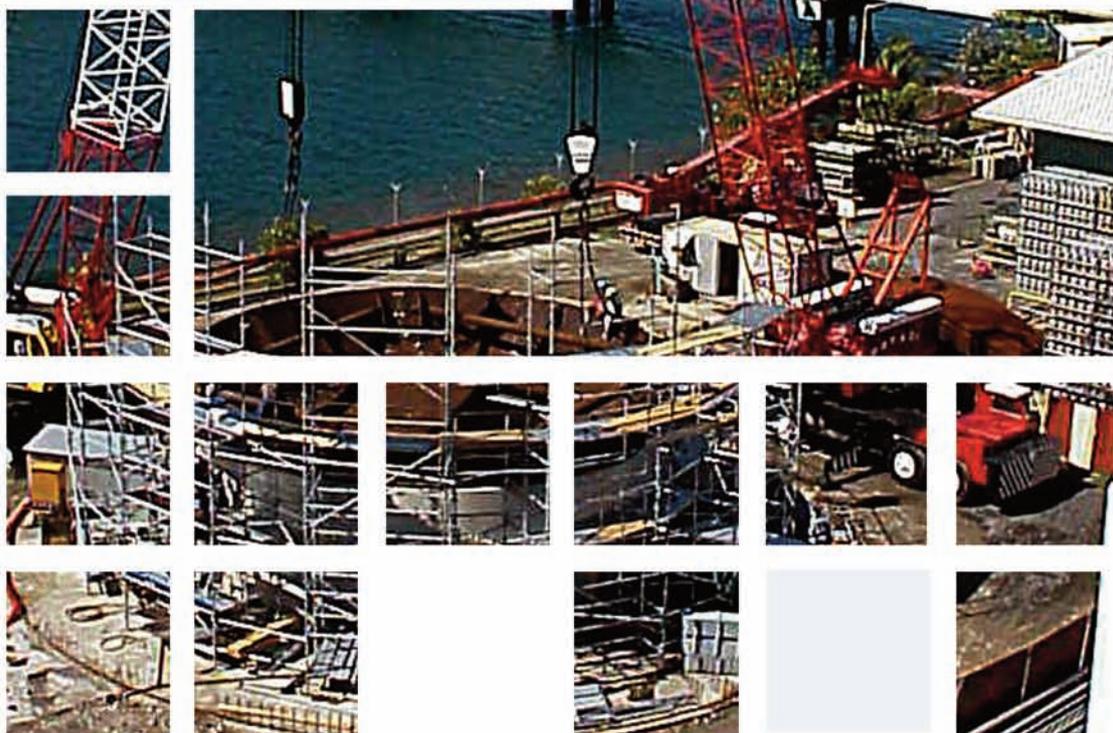
# Points forts

08

De la Polynésie française

**BILAN**

**DE LA CONSTRUCTION EN 2014**



## UNE ANNÉE 2014 CONTRASTÉE

Le chiffre d'affaires du secteur de la Construction augmente de 5,5 milliards de F.CFP (+ 12,6 %) dans un contexte où les mandatements du Pays en faveur du secteur ont progressé de 4 milliards de F.CFP (40,5 %). Sur la même période, la situation de l'emploi continue de se dégrader pour la septième année consécutive et les effectifs salariés retombent à leur niveau de 1998.



INSTITUT  
DE LA  
STATISTIQUE  
DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE



## CHIFFRE D'AFFAIRES EN HAUSSE MAIS EMPLOI SALARIÉ EN BAISSÉ

La demande en projets BTP émanant du Pays a augmenté en 2014 de 40 % et les prêts immobiliers accordés aux ménages ont progressé de 18 %. Cette évolution de la demande explique en grande partie l'augmentation du chiffre d'affaires des entreprises du secteur de la Construction. Paradoxalement, dans ce contexte plutôt favorable, les importations de matériaux de construction et l'emploi sont en baisse. Augmentation du chiffre d'affaires et baisse de certaines charges contribuent à l'amélioration de la situation financière des entreprises du secteur.

Ainsi, en 2014, le chiffre d'affaires du secteur de la Construction<sup>1</sup> augmente de 5,5 milliards de F.CFP (+ 12,6 %) dans un contexte où les mandatements du Pays en faveur du secteur ont progressé de 4 milliards de F.CFP (40,5 %). Pourtant, sur la même période, la situation de l'emploi continue de se dégrader pour la septième année consécutive et les effectifs salariés retombent à leur niveau de 1998. Les importations de matériaux de construction sont également en baisse en 2014 (- 3,5 %). Ce découplage entre chiffre d'affaires et emplois salarié amorcé en 2013, se confirme en 2014.

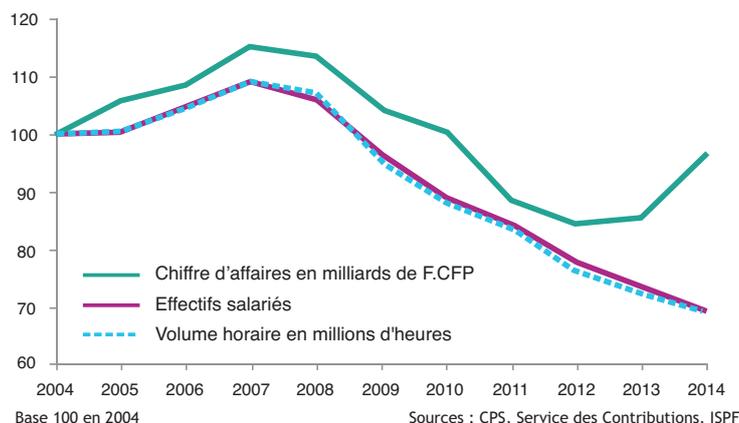
Cette hausse du chiffre d'affaires en 2014 réalisée sans augmentation du volume d'heures de travail, n'engendre pas de hausse des importations de matériaux de construction, et ne crée pas d'emploi.

Cette évolution contrastée entre chiffre d'affaires et emploi salarié peut s'expliquer par des gains de productivité, par une externalisation de la force de travail (recours à l'intérim, aux prestataires indépendants et à la sous-traitance), par le développement d'un travail non déclaré, par l'encaissement en 2014 de chantiers réalisés les années antérieures, ces explications ne s'excluant pas l'une l'autre. Cette situation est concomitante avec l'accélération de la concentration des entreprises observée dans le secteur de la Construction. Dans l'ensemble, les plus grandes entreprises voient leur chiffre d'affaires progresser.

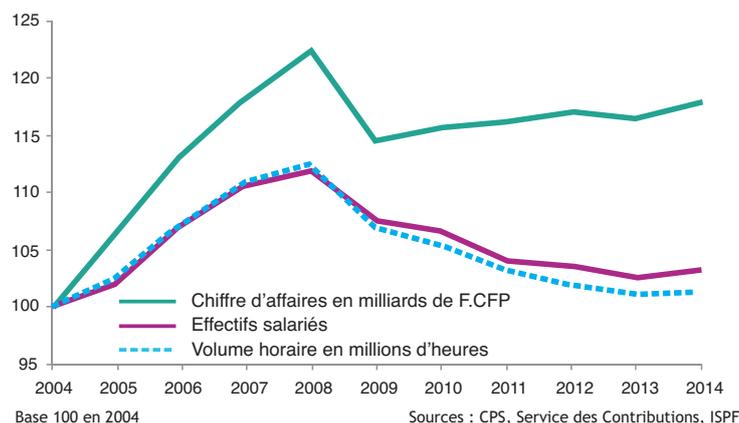
La déconnexion entre chiffre d'affaires d'une part et effectifs salariés et volume d'heures de travail d'autre part est spécifique au secteur de la Construction. Elle n'est pas observée aussi nettement dans les autres secteurs du champ ICS où la divergence d'évolution s'est opérée dès 2009 mais de manière moins abrupte que pour la Construction.

Comme l'illustre le premier graphique de ce document, dans le secteur de la Construction, cette déconnexion entre chiffre d'affaires d'une part et effectifs salariés et volume d'heures de travail d'autre part est d'une ampleur et d'une rapidité spécifique.

### ÉVOLUTIONS COMPARÉES DES EFFECTIFS SALARIÉS ANNUELS MOYENS, DU VOLUME D'HEURES ET DU CHIFFRE D'AFFAIRES DANS LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION



### ÉVOLUTIONS COMPARÉES DES EFFECTIFS SALARIÉS ANNUELS MOYENS, DU VOLUME D'HEURES ET DU CHIFFRE D'AFFAIRES DANS LE CHAMP ICS (HORS CONSTRUCTION)



1 : le chiffre d'affaires est appréhendé par les déclarations de TVA.

## 1. LA DEMANDE ADRESSÉE AU SECTEUR CONSTRUCTION AUGMENTE

### A. Le Pays a injecté 40 % de mandatemements supplémentaires en 2014

La Construction est le secteur qui capte la majorité des finances publiques, puisqu'il bénéficie de 80 % des mandatemements hors opérations financières et écritures d'ordre.

L'enveloppe mandatée directement dans ce secteur (14,2 milliards de F.CFP) est supérieure à celle des années précédentes, et notamment celle de 2013 (+ 40,5 %, soit 4,1 milliards de F.CFP supplémentaires).

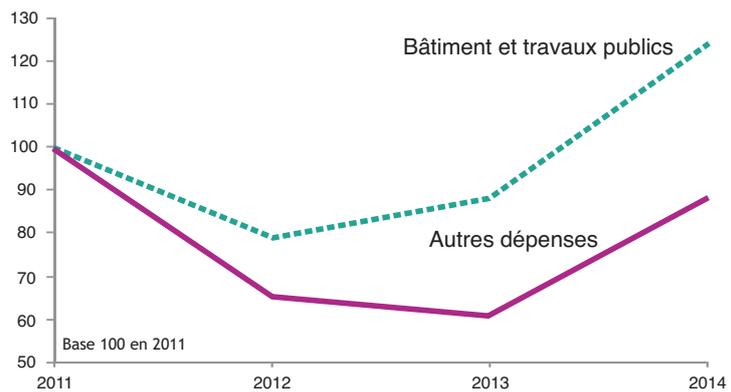
Ces cinq dernières années, l'arbitrage des dépenses publiques dans la Construction s'est opéré en faveur des Travaux Publics (principalement construction ou rénovation de routes), au détriment du Bâtiment et des Études.

Le montant injecté dans la Branche qui était de 2,2 milliards de F.CFP en 2013, baisse à 2 milliards de F.CFP en 2014. Ainsi, la demande publique a essentiellement soutenu la croissance du chiffre d'affaires du Génie Civil en 2014, un corps de métier davantage capitalistique qui n'est pas particulièrement créateur d'emploi.

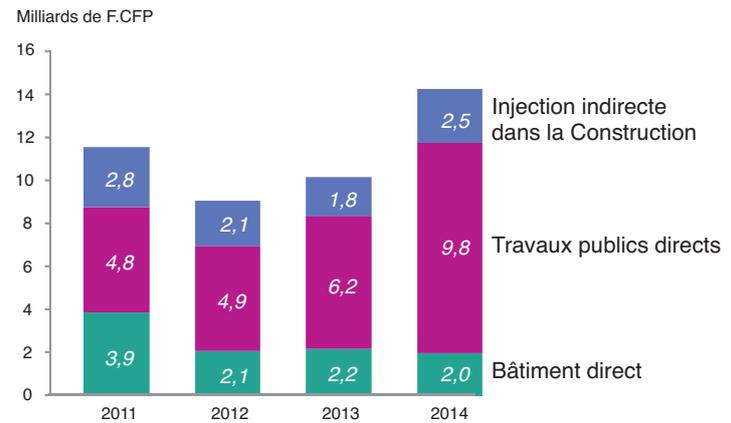
Traditionnellement le niveau de mandatemements au premier trimestre est toujours faible, et s'accélère sur le dernier trimestre. Pour l'année 2014, le rythme des mandatemements s'est révélé plus soutenu que durant les deux années antérieures. Dès le mois de mai, le montant injecté dans la Construction était le double de celui de l'année précédente. Cependant, la moitié des mandatemements dans ce secteur ont été réalisés sur les quatre derniers mois.

Le ratio « mandatemements / crédits de paiement » mesure le degré de réalisation des projets (mandatemements) par rapport aux objectifs fixés en début d'année (crédits de paiements). Pour l'injection directe dans la Construction, ce ratio atteint 50 % en 2014, un résultat meilleur qu'en 2013 et 2012 mais moindre qu'en 2011.

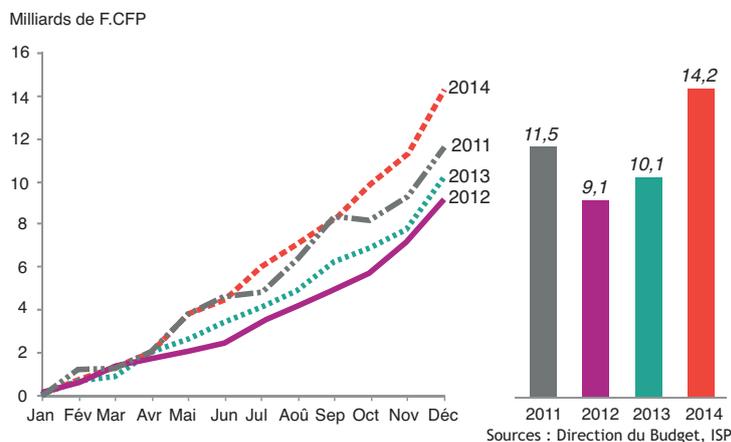
#### ÉVOLUTION DES MANDATEMENTS



#### VENTILATION DES MANDATEMENTS DANS LA CONSTRUCTION



#### ÉVOLUTION MENSUELLE DU NIVEAU DE MANDATEMENTS DANS LA CONSTRUCTION



Sources : Direction du Budget, ISPF

**B. Les prêts immobiliers accordés aux ménages progressent de 18 %**

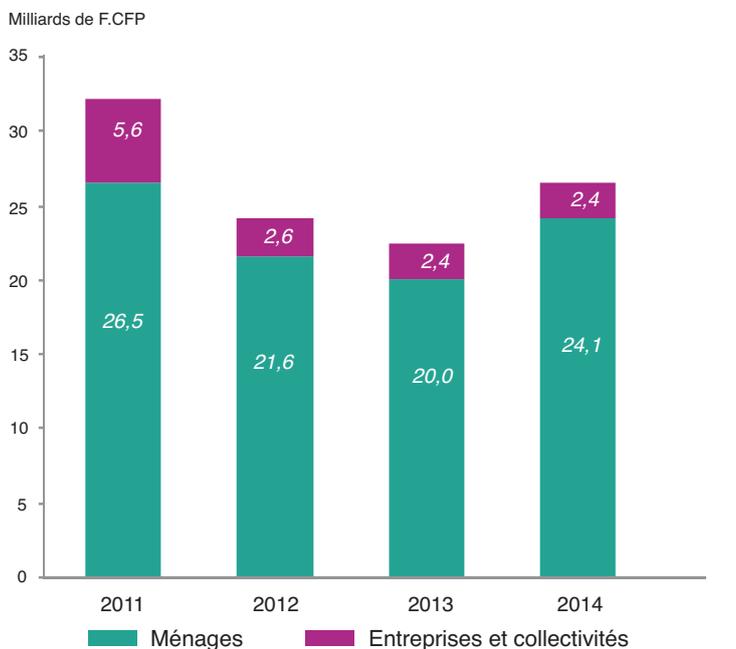
En 2014, ces prêts immobiliers accordés au secteur privé s'accroissent à nouveau après trois années de baisses successives (+ 4,1 milliards de F.CFP). Cette évolution est entièrement due à la demande de prêt des ménages. La mise en chantier de différents lotissements a soutenu l'activité du Bâtiment.

La baisse des taux d'intérêts en 2014 a vraisemblablement incité les acteurs privés à concrétiser leurs projets immobiliers. Le coût moyen des crédits immobiliers atteint 3,8 % en 2014 contre 4,15 % en 2013. Il s'agit du taux de crédit le plus bas jamais atteint.

Le nombre des CEL diminue en 2014 (- 5 %) alors que celui des PEL s'accroît très légèrement (+ 1,5 %) à la seule faveur d'un accroissement au premier trimestre 2014. Le déblocage des PEL et CEL peut répondre au besoin de financer un achat immobilier. Il peut aussi traduire la nécessité des ménages de puiser dans leur épargne dans des situations de crise. Par conséquent, en 2014, concomitamment à la baisse des CEL et PEL, les taux d'intérêt ont diminué et les investissements des ménages ont progressé. L'épargne monétaire s'est donc partiellement transformée en investissements immobiliers (qui représentent une autre forme d'épargne). Par ailleurs, le nombre encore conséquent de CEL représente une capacité d'investissement des ménages non encore exploitée et les 180 PEL supplémentaires enregistrés en 2014 constituent également une réserve pour les années à venir.

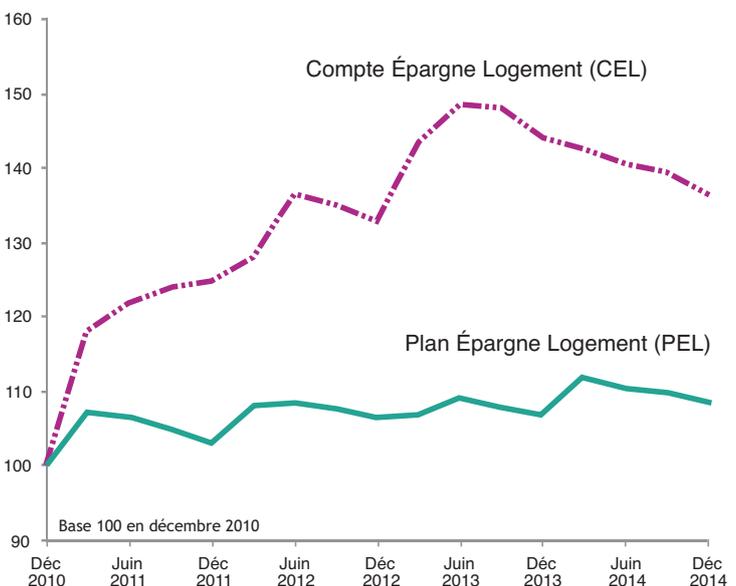
En revanche, la demande privée émanant des entreprises est quant à elle restée stable en 2014 comparativement à 2013.

**PRÊTS IMMOBILIERS ACCORDÉS AUX ENTREPRISES, COLLECTIVITÉS ET MÉNAGES**



Sources : IEOM, ISPF

**ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PEL ET CEL**



Sources : IEOM, ISPF

## 2. LE CHIFFRE D'AFFAIRES DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION PROGRESSE DE 5,5 MILLIARDS F.CFP EN 2014

### A. Une progression portée par le Génie Civil et le Gros Œuvre

Le chiffre d'affaires du secteur de la construction progresse plus vite que celui du reste de l'économie en 2014 (respectivement + 12,6 % et + 1,3 %). Ce regain confirme le changement de tendance amorcé en 2013 qui clôturait une période de baisse continue du chiffre d'affaires entamée fin 2007.

La hausse du chiffre d'affaires enregistrée en 2014 est générée essentiellement par le Génie Civil (+ 3,0 milliards de F.CFP) et le Gros Œuvre (+ 2,2 milliards de F.CFP). Cette évolution modifie les poids respectifs des corps de métier dans le secteur de la construction. Représentant désormais 31,6 % du secteur en 2014, le Génie Civil pèse davantage que le Second Œuvre pour la première fois dans l'histoire du secteur.

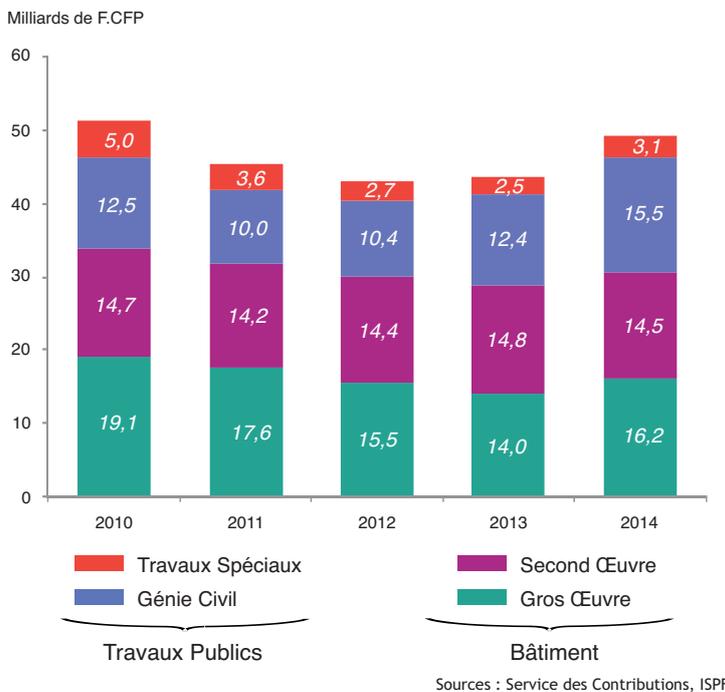
La progression du chiffre d'affaires du Génie Civil est adossée aux mandatements du Pays qui en 2014, ont principalement été orientés vers des ouvrages de travaux publics (routes, bitumage, etc.).

En revanche, l'évolution du chiffre d'affaires du Gros Œuvre ne peut trouver son origine dans les seuls mandatements du Pays car, alors même que les deux tiers du chiffre d'affaires du secteur sont générés par le Bâtiment, seuls 16 % des mandatements du Pays y sont affectés (contre 82 % pour les Travaux Publics). Augmentation de la demande privée et déblocage de la production stockée (paiement en 2014 de chantiers antérieurs) expliquent cette progression du chiffre d'affaires du Gros Œuvre. L'index du Bâtiment n'ayant quasiment pas progressé en 2014, il ne peut s'agir d'une réévaluation du montant des marchés publics relatifs au Bâtiment.

#### ÉVOLUTION DES CHIFFRES D'AFFAIRES



#### RÉPARTITION PAR CORPS DE MÉTIERS, DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU SECTEUR CONSTRUCTION



## B. Les importations de matériaux de construction baissent

Les importations de matériaux de construction (en valeur CAF) étaient restées globalement stables en 2012 et 2013. En 2014, malgré l'augmentation de l'activité (chiffre d'affaires), elles baissent plus fortement que le reste des importations (- 3,5 % pour les matériaux de construction ; - 1,5 % pour les autres importations).

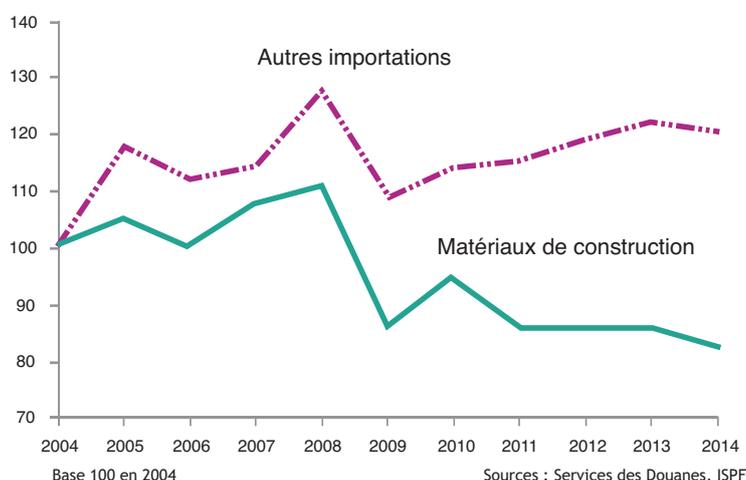
Cette baisse des importations de matériaux de construction est constatée tant en valeur CAF, qu'en volume.

Le trio Fer-Bois-Ciment représente 25 % des importations de matériaux de construction et leurs importations en valeur CAF diminuent en 2014 : Fer (- 7,0 %), Bois (- 1,6 %), Ciment (- 24,3 %).

La baisse constatée sur ces matériaux particulièrement utilisés dans le Gros Œuvre contraste avec le supplément de chiffre d'affaires de 2,2 milliards F.CFP en 2014 pour ce corps de métier.

En revanche, la hausse des importations de bitume (+ 22,0 %) est cohérente avec celle du chiffre d'affaires pour le Génie Civil. Ce corps de métier a bénéficié de 40 % du total des mandatements dans le BTP pour l'année 2014, dont près de 5 milliards F.CFP pour le seul giratoire de Punaauia en 2014 (plus du tiers des 14 milliards de F.CFP de mandatements directs dans le BTP).

### ÉVOLUTION DES IMPORTATIONS EN VALEURS CAF



### VENTILATION DES IMPORTATIONS DES PRINCIPAUX MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION



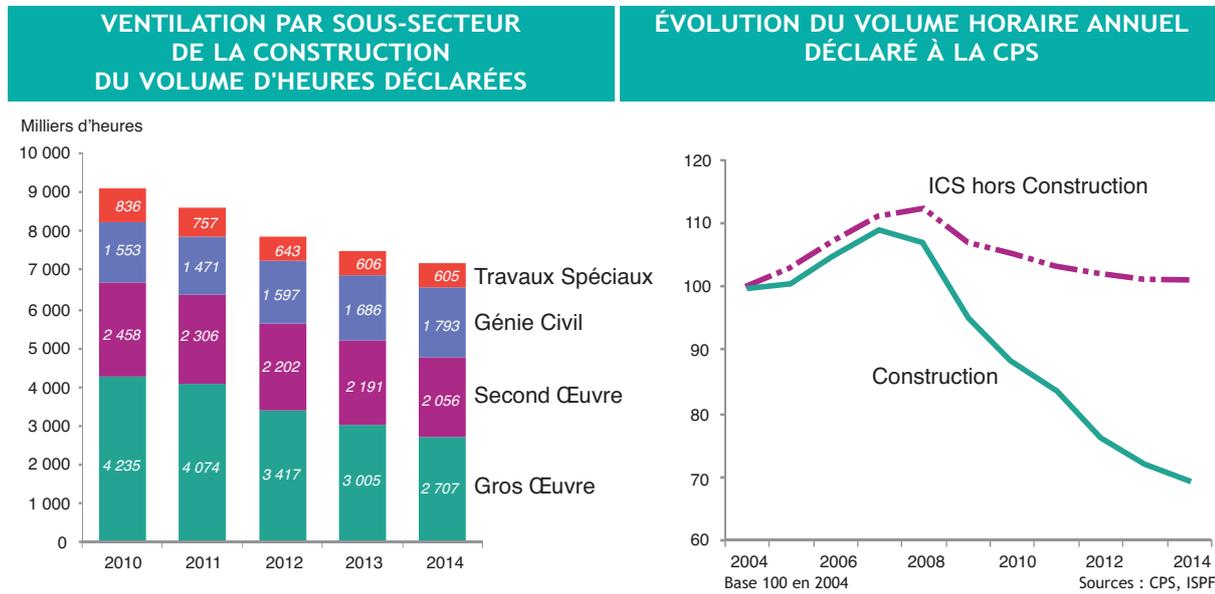
## 3. MALGRÉ L'AUGMENTATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES, L'EMPLOI EST EN REPLI

### A. Le volume de travail baisse

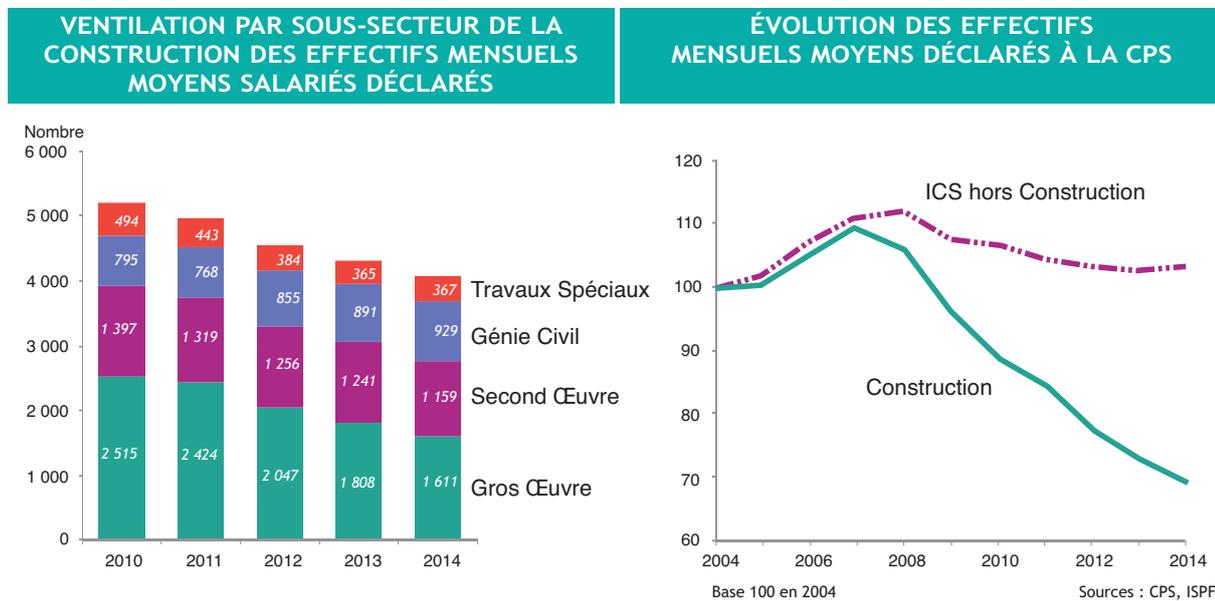
Le volume d'heures de travail baisse en cumul annuel sur la dernière année dans le secteur de la construction (- 4,4 %) alors qu'il se reprend légèrement dans le reste de l'économie (+ 0,3 %).

Connaissant une évolution comparable à celle des effectifs salariés, le volume d'heures de travail est également en baisse continue depuis sept ans dans le secteur de la Construction. Il déclare sept millions d'heures en 2014 alors qu'il en déclarait onze en 2007. Entre 2013 et 2014, le volume horaire déclaré dans la construction baisse de 327 000 heures.

Pourtant ce volume d'heures de travail progresse en 2014 dans le Génie Civil (+ 6,3 % soit + 106 600 heures). C'est dans le Gros Œuvre que la perte en volume d'heures de travail est la plus importante (- 10 %, soit - 298 000 heures). Dans une moindre mesure, le Second Œuvre suit la tendance du Gros Œuvre et voit son volume d'heures de travail baisser de 6 % (- 134 000 heures). La situation est globalement stable pour les Travaux Spéciaux.



## B. Les effectifs salariés diminuent également



Les effectifs salariés reculent en 2014 dans le secteur de la construction (- 5,6 %) alors qu'ils sont globalement stables pour le reste de l'économie (+ 0,1 %).

Le secteur de la Construction enregistre pour sa septième année consécutive une baisse de ses effectifs salariés, et ce, malgré l'instauration des contrats de chantiers fin juillet 2014. Le secteur qui déclarait 6 400 salariés en moyenne annuelle en 2007, n'en déclare plus que 3 900 en 2014.

Par rapport à 2013, il s'agit d'une destruction nette de 240 emplois. La situation est hétérogène selon les corps de métiers. Dans les Travaux Publics, le Génie Civil crée 40 emplois et les Travaux Spéciaux maintiennent

leurs effectifs. En revanche dans le Bâtiment, Gros Œuvre et Second Œuvre enregistrent des destructions nettes d'emplois (respectivement 200 et 80).

Depuis 2007, la baisse des effectifs a été continue. En 2014, comme en 2013, le nombre d'emplois supprimés (240) est plus faible que celui des années précédentes (plus de 400 en 2012).

### C. Moins de recours au temps partiel

VENTILATION DES EFFECTIFS SALARIÉS SELON LEUR TEMPS DE TRAVAIL						
	Horaire	Année 2013	Année 2014	Variation 2014 / 2013		Poids dans le secteur en 2014
		nombre	nombre	nombre	%	%
<b>Unité :</b>						
<b>Construction</b>	Moins de 169 h	2 078	1 877	- 201	- 9,6	46,2
	169 h	1 180	1 128	- 52	- 4,4	27,7
	Plus de 169 h	1 048	1 062	14	1,3	26,1
	<b>Total</b>	<b>4 306</b>	<b>4 067</b>	<b>- 239</b>	<b>- 5,5</b>	<b>100,0</b>
<b>ICS hors Construction</b>	Moins de 169 h	12 309	12 529	220	1,8	39,5
	169 h	14 300	14 227	- 73	- 0,5	44,9
	Plus de 169 h	4 955	4 965	10	0,2	15,7
	<b>Total</b>	<b>31 564</b>	<b>31 721</b>	<b>157</b>	<b>0,5</b>	<b>100,0</b>

Sources : CPS, ISPF

Les effectifs salariés déclarés travaillant moins de 169 heures par mois baissent pour la deuxième année consécutive dans le secteur de la Construction. La proportion de cette catégorie atteint 46,2 %, son taux le plus bas de ces dix dernières années. La grande partie des 240 emplois salariés détruits en 2014 correspondait à des personnes travaillant moins de 169 heures (84 %). Il s'agit bien d'emplois salariés perdus et non de transferts vers d'autres tranches de temps de travail, puisque les pertes d'emploi ont également affecté les salariés à temps complet.

Depuis fin 2007, toutes les catégories de salariés (en termes de temps de travail) ont été touchées par des pertes d'emploi. Il s'agit de destruction nette d'emplois salariés puisqu'il n'y a pas eu de report d'effectifs d'une tranche à une autre. De 2008 à 2010, les réductions d'emplois salariés ont principalement pesé sur la tranche des plus de 169 heures. De 2010 à 2012, ce sont principalement les effectifs salariés travaillant à temps complets qui ont été affectés. En 2014 comme en 2013, ce sont les salariés travaillant moins de 169 heures par mois qui subissent davantage les pertes d'effectifs. Pour la deuxième année consécutive en 2014, le solde net est positif pour les salariés travaillant plus de 169 heures par mois. Cela traduit le fait que si certains emplois à temps complets ont été détruits, d'autres ont simplement changé de tranche en effectuant des heures supplémentaires.

La réduction du différentiel entre effectifs salariés déclarés et effectifs équivalent temps plein confirme ce résultat :

ÉVOLUTION COMPARÉE ENTRE EFFECTIFS SALARIÉS ET ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN (ETP)							
Année	2010	2011	2012	2013	2014	Variation 2014 / 2013	
	nombre	nombre	nombre	nombre	nombre	nombre	%
<b>Unité :</b>							
<b>Effectifs salariés</b>	5 203	4 955	4 545	4 306	4 067	- 239	- 5,6
<b>Équivalent Temps Plein</b>	4 478	4 244	3 875	3 692	3 531	- 161	- 4,4
<b>Différentiel</b>	725	711	670	614	536	- 78	- 12,7

Sources : CPS, ISPF

L'écart entre les deux indicateurs s'amenuise régulièrement au fil des ans dans le secteur de la Construction, signe que la proportion de salariés travaillant moins de 169 heures par mois baisse. Les 327 000 heures de travail perdues en 2014 représentent une perte de 160 salariés équivalent temps plein (- 4.4 %). Ainsi, la baisse des effectifs salariés déclarés est plus forte que celle en équivalent temps plein.

### D. Une gestion du temps de travail hétérogène selon les corps de métiers

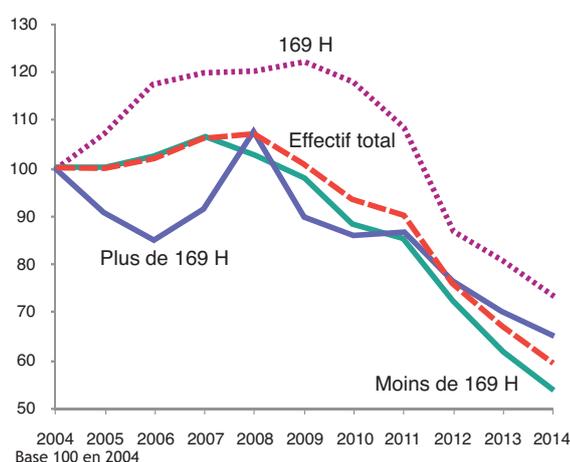
Dans les travaux publics (Génie Civil et Travaux Spéciaux), les effectifs salariés progressent globalement en 2014 et les effectifs salariés travaillant 169 heures par mois progressent même pour la première fois depuis 2010. Cependant, pour la seconde année consécutive, les effectifs salariés déclarés moins de 169 heures diminuent. La situation est différente dans le Bâtiment (Gros Œuvre et Second Œuvre) où, quelle que soit leur durée de travail mensuelle, les effectifs salariés sont en baisse pour la sixième année consécutive (exception faite de ceux travaillant plus de 169 h par mois en 2011).

L'évolution du Gros Œuvre, corps de métier qui en 2014 regroupe 40 % des effectifs salariés du secteur de la construction, influe par son poids sur la tendance globale du Bâtiment et des Travaux Publics. D'une part, les effectifs salariés déclarés diminuent année après année depuis 2007, d'autre part, cette suppression touche toutes les tranches d'heures de travail.

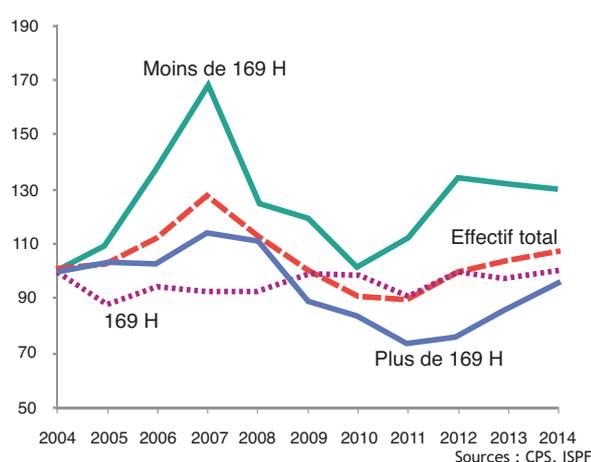
Cette situation contraste avec celle du Génie Civil où les effectifs salariés déclarés augmentent pour la troisième année consécutive.

Contrairement au Gros Œuvre où les effectifs de toutes les tranches horaires diminuent, pour le Génie Civil, les effectifs salariés déclarés 169 heures sont globalement en hausse depuis 2011.

ÉVOLUTION COMPARÉE DES EFFECTIFS SALARIÉS VENTILÉS PAR TEMPS DE TRAVAIL MENSUEL DANS LE GROS ŒUVRE



ÉVOLUTION COMPARÉE DES EFFECTIFS SALARIÉS VENTILÉS PAR TEMPS DE TRAVAIL MENSUEL DANS LE GÉNIE CIVIL



### E. Un accroissement mécanique du salaire moyen et du salaire médian

Le fait que les pertes en effectifs salariés portent en priorité sur les salariés travaillant à temps partiel (les plus bas salaires), augmente mécaniquement le salaire médian du secteur de la Construction.

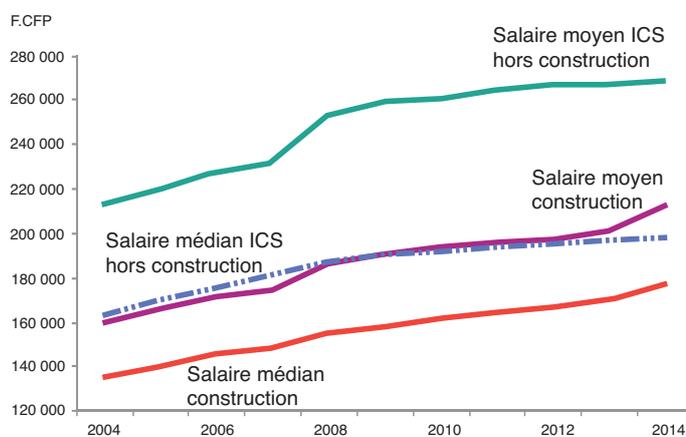
Celui-ci passe de 170 877 F.CFP en 2013 à 177 147 F.CFP en 2014. Cette évolution ne traduit donc pas une augmentation du pouvoir d'achat des salariés du secteur.

L'effet ici décrit est plus prononcé pour le Gros Œuvre et le Second Œuvre où le salaire médian augmente comparativement plus vite que pour les autres corps de métiers de la Construction. La progression du salaire médian dans le Gros Œuvre est de + 3,5 % en 2014 par rapport à 2013, + 3,1 % dans le Second Œuvre, alors qu'elle est de 2,9 % dans le Génie Civil et moins de 1 % dans les Travaux Spéciaux.

La progression du salaire médian en 2014 est plus forte dans la Construction (+ 3,7 %) que pour les autres activités du champ ICS (+ 0,7 %). Cependant le niveau de salaire y est inférieur, respectivement de 11 % pour le salaire médian (198 297 F.CFP pour le champ ICS hors Construction contre 177 147 F.CFP pour le secteur Construction) et de 20 % pour le salaire moyen (268 520 F.CFP pour le champ ICS hors Construction contre 212 304 F.CFP pour le secteur Construction), pour l'année 2014.

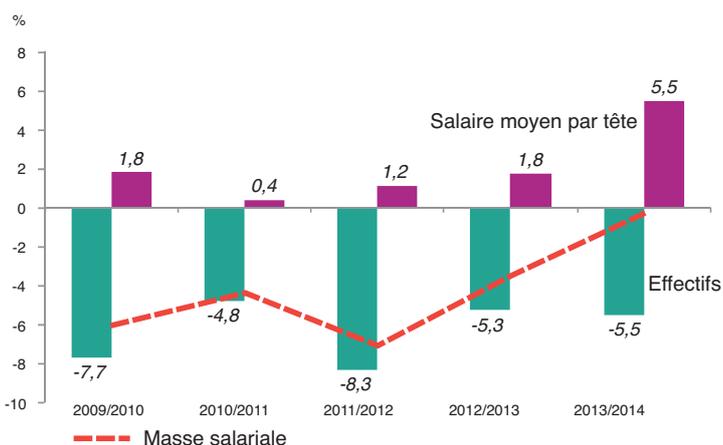
La stagnation de la masse salariale entre 2013 et 2014 résulte d'une compensation entre la baisse des effectifs et l'accroissement du salaire moyen par tête (masse salariale / effectifs moyens). Cette augmentation du salaire moyen par tête s'explique pour partie par la revalorisation du SMIG intervenue en octobre 2014.

ÉVOLUTION DES SALAIRES MENSUELS MÉDIAN ET MOYEN



Sources : CPS, ISPF

PARTAGE DE LA VARIATION DE LA MASSE SALARIALE ENTRE EFFECTIFS SALARIÉS ET SALAIRES MOYENS PAR TÊTE



Sources : CPS, ISPF

La concentration s'accélère dans le secteur de la Construction

En 2014, l'indice de concentration HERFINDAHL-HIRSCHMAN dans le secteur Construction en Polynésie française témoigne d'un fonctionnement relativement concurrentiel bien que neuf entreprises sur les 4 200 que compte le secteur génèrent à elles seules 50 % du chiffre d'affaires de la construction en 2014.

Le nombre d'entreprises du secteur Construction assujetties à la TVA en 2014 diminue. De façon concomitante, la concentration des entreprises s'accélère entre 2013 et 2014 puisque 80 % du chiffre d'affaires de la Construction est réalisée par 80 entreprises en 2014 contre 100 en 2013. Ces 80 entreprises qui génèrent 80 % du chiffre d'affaires du secteur de la Construction, représentent moins de 2 % du nombre total d'entreprises du secteur.

Trois entreprises sur les 4 200 que compte le secteur de la Construction, expliquent à elles seules la hausse de 5 milliards de F.CFP du chiffre d'affaires dans la Construction en 2014 : deux dans le Génie Civil et une seule dans le Gros Œuvre. Les résultats sont contrastés : si un tiers des entreprises assujetties voient leur chiffre d'affaires augmenter, le chiffre d'affaires baisse ou stagne pour les deux tiers restants.

Cette accélération de la concentration dans le secteur de la Construction, ajoutée aux autres explications évoquées précédemment, rendent cohérent le décrochage si particulier entre chiffre d'affaires et emploi dans ce secteur.

## 4. LA PART DES CRÉDITS DOUTEUX DIMINUE

### A. Une amélioration liée à l'activité

La proportion des crédits douteux était comparable dans le secteur de la Construction et dans les autres secteurs de l'économie jusqu'en 2007 (inférieure à 4 % des encours).

En lien avec la crise, la part des crédits douteux s'est accrue plus rapidement et fortement dans la Construction que dans les autres secteurs, jusqu'à atteindre 46 % de l'ensemble des encours en 2012 (13 % pour les autres secteurs). Les difficultés de trésorerie du Pays et des communes, ainsi que celles des autres entreprises, ont naturellement accru les délais de règlements, voire les défauts de paiements. À la fin du cycle du circuit de paiement, les entreprises du secteur de la Construction ont donc vu une part croissante de leurs encours considérés comme douteux par les autorités financières.

Au terme de l'année 2014, la proportion de crédits douteux dans le montant total des encours descend à 28,5 % pour le secteur de la Construction alors qu'elle était de 41,6 % en 2013 (10,6 % en 2014 pour les autres secteurs de l'économie).

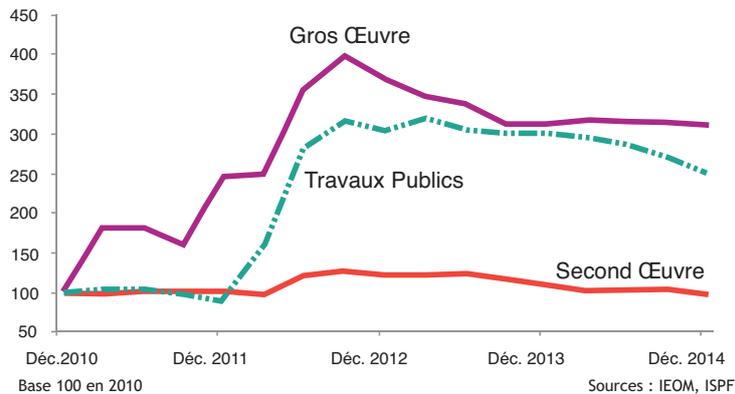
Cette évolution est essentiellement mécanique. Elle résulte de l'augmentation en 2014 de 8,3 milliards de financements supplémentaires tandis que les encours douteux restent globalement stables. Ces financements supplémentaires sont qualifiés d'encours de crédits non douteux en 2014.

L'amélioration de la situation demeure hétérogène, et le Gros Œuvre reste plus touché par l'ampleur des crédits douteux. Ce corps de métier concentre plus de 80 % des crédits douteux et cette situation n'a pas évolué entre 2013 et 2014. La situation s'améliore légèrement pour le Second Œuvre et pour les Travaux Publics.

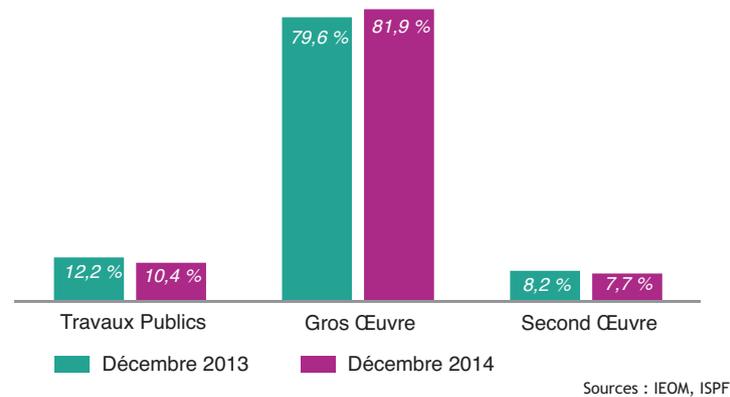
### ÉVOLUTION DES ENCOURS DE CRÉDIT AUX ENTREPRISES DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION



### ÉVOLUTION DES ENCOURS DE CRÉDITS DOUTEUX PAR SOUS-SECTEUR DE LA CONSTRUCTION



### VENTILATION DU PORTEFEUILLE DE CRÉDITS DOUTEUX PAR CORPS DE MÉTIERS



## B. Une réforme qui améliore la trésorerie

Une modification relative au calendrier des mandatements a été apportée à la délibération n° 84-20 du 1<sup>er</sup> mars 1984 (portant approbation du code des marchés publics de toute nature passés au nom de la Polynésie française et de ses établissements publics). L'arrêté n° 1188/CM du 8 août 2014 stipule dans son article 1 : « le délai limite de mandatement des acomptes et du solde des marchés est fixé à 30 jours (...) aux Îles Du Vent (...) ». Ce nouveau mécanisme devrait restreindre sensiblement les délais de paiement auxquels les entreprises de construction étaient confrontées.

## C. Des retenues de garantie qui peinent parfois à être récupérées

Certaines entreprises du secteur de la construction ne sont pas promptes à venir récupérer les retenues de garanties de 5 % (sommes retenues par le donneur d'ordre, et reversées à l'entreprise une fois validée la qualité et la conformité des travaux faits, après réception). Cette « somme dormante » n'est pas réinjectée dans le secteur de la construction. A la fin du premier trimestre 2014, ces retenues de garanties enregistrées dans les comptes du Trésor Public et non encore libérées représentaient 200 millions de F.CFP.

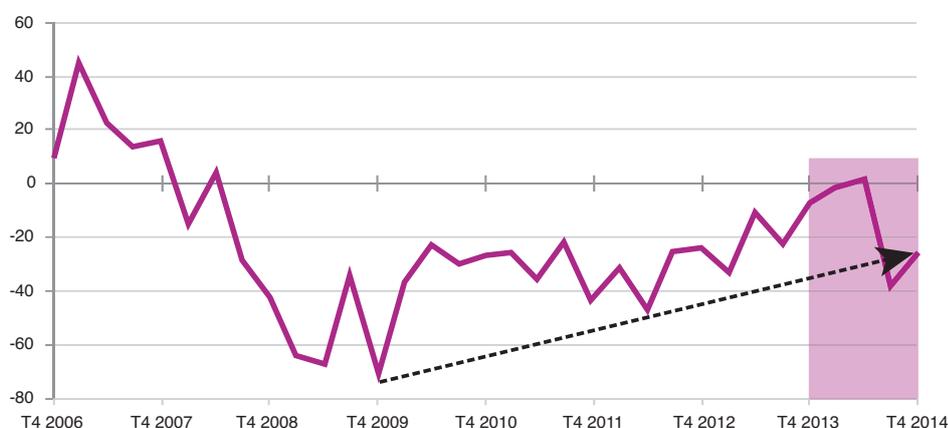
## 5. ANTICIPATIONS ET RÉALISATIONS

Les bulletins de l'IEOM<sup>2</sup> présentent un indicateur retraçant les prévisions d'investissements, qui témoignent de la volonté des chefs d'entreprises du secteur privé d'investir dans le secteur de la Construction.

Pendant le premier semestre de l'année 2014, et pour la première fois depuis fin 2007, l'indicateur de prévision d'investissements dans le secteur de la Construction redevient positif, témoignant d'une volonté du secteur privé (hôtellerie, industrie...) de développer des projets de construction.

Une autre enquête d'opinions menée par IEOM directement auprès des chefs d'entreprises du secteur de la Construction, montre que ces derniers ont anticipé jusqu'au second trimestre 2014, une amélioration des indicateurs qui sont au cœur de la décision de recrutement : hausse de l'activité (chiffre d'affaires), allègement des charges, amélioration des délais de paiement et amélioration de la trésorerie. Ces anticipations se sont effectivement vérifiées en 2014. Sur la base de cette perception, les chefs d'entreprise du secteur de la Construction interrogés par l'IEOM ont également déclaré entrevoir des perspectives d'embauche jusqu'à la fin de la première moitié de l'année 2014.

### INDICATEUR DES PRÉVISIONS D'INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION



Sources : IEOM, ISPF

2 : Source : IEOM Polynésie française - Tendances conjoncturelles - Annexes statistiques 4<sup>ème</sup> trimestre 2014  
- [http://www.ieom.fr/IMG/pdf/tendances\\_conjoncturelles\\_annexes\\_statistiques\\_4t2014\\_pf.pdf](http://www.ieom.fr/IMG/pdf/tendances_conjoncturelles_annexes_statistiques_4t2014_pf.pdf)

Cet optimisme observé au premier semestre 2014 ne s'est pas traduit par des créations nettes d'emplois dans le secteur de la Construction, cependant, le rythme de destruction d'emploi s'est ralenti. Dès le début du troisième trimestre 2014, les chefs d'entreprises du secteur de la Construction ont inversé leurs anticipations et le second semestre 2014 a effectivement été marqué par l'accélération du rythme de destruction d'emploi.

Ce retournement d'anticipation au second semestre contraste avec l'augmentation du chiffre d'affaires au terme de l'année 2014 (+ 5 milliards de F.CFP pour le secteur de la Construction). En revanche, elle est en phase avec les baisses observées du volume de travail, des importations de matériaux de construction et des effectifs salariés. ■

LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION 2014 EN CHIFFRES

Indicateurs	Période	Unité	Gros Œuvre	Second Œuvre	Génie Civil	Travaux Spéciaux	Total Construction
<b>ENTREPRISES</b>							
Nombre d'entreprises	Déc 2014	Nombre	1 784	2 159	44	194	4 181
Inscriptions	2014	Nombre	78	234	7	15	334
Radiations	2014	Nombre	6	9	1	1	17
<b>EMPLOI</b>							
Effectifs Salariés	Déc 2014	Nombre	1 472	1 124	937	344	3 877
Effectifs ETP	Déc 2014	Nombre	1 194	963	835	256	3 248
Effectifs < 169h mensuelles	Déc 2014	Nombre	869	495	509	220	2 093
Part des effectifs < 169h	Déc 2014	%	59,0	44,0	54,3	64,0	54,0
Volume Horaire	Déc 2014	Milliers Heures	201,8	162,7	141,1	43,3	548,9
Masse Salariale	Déc 2014	Millions F.CFP	333,0	270,2	305,5	76,0	984,7
Salaire Moyen	Déc 2014	F.CFP	226 244	240 364	326 012	220 860	253 972
Salaire Médian	Déc 2014	F.CFP	175 127	180 507	223 685	158 400	188 279
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>							
CA Sur 12 mois Glissants	Déc 2014-2013	Milliards F.CFP	16,2	14,5	15,5	3,1	49,2
Nb Assujettis à la TVA	Déc 2014-2013	Nombre	405	549	22	121	1 097
CA/Nb Assujettis à la TVA	Déc 2014-2013	Millions F.CFP	40,1	26,4	702,9	25,2	44,9
Nb Assujettis à la TVA / Nb Entreprises	Déc 2014-2013	%	20,6	23,4	47,8	58,5	24,0

Sources : CPS, Service des Contributions, ISPF (RTE)

12 milliards

C'est le montant directement mandaté par le Pays dans le secteur de Construction en 2014.



## Définitions

**Champ ICS** : l'appellation champ ICS désigne l'ensemble des secteurs marchands de l'industrie, de la construction, du commerce et des services. Ce champ ne prend pas en compte notamment l'agriculture, les services financiers, l'administration, les activités associatives et la location de biens immobiliers.

**Secteur de la Construction** : il s'agit des divisions 41, 42 et 43 de la Nomenclature des Activités Françaises (NAF) de l'INSEE.

**Filière BTP** : la notion de filière inclut en plus du secteur Construction, les activités qui sont liées au secteur de la Construction comme certaines industries (production locale de matériaux de construction ou de bien utilisés par le secteur de la construction), les commerces de matériaux de construction et certains services (bureaux d'études, architectes, géomètres, etc.).

**Corps de métiers** : le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP), regroupe toutes les activités de conception et de construction des bâtiments publics et privés, industriels ou non (Bâtiment), et des infrastructures telles que les routes ou les canalisations (Travaux publics). Le Bâtiment se décompose en Gros Œuvre (structure du bâti) et Second Œuvre (finitions). Les Travaux publics se décomposent en Génie Civil (routes et voiries) et Travaux Spécialisés (essentiellement la construction de réseaux).

**Opérations d'injection directe dans la filière BTP** : il s'agit de la part des finances publiques injectée directement dans la filière BTP, en amont (études) comme en aval (bâtiment ou travaux publics). Ces opérations sont réalisées directement par le Pays et elles font en général suite à des appels d'offres de marchés publics. Ici, le Pays maîtrise complètement le calendrier d'injection des finances publiques dans l'économie en fonction de l'avancée des travaux.

**Opérations d'injection indirecte dans la filière BTP** : il s'agit de la part des finances publiques injectée indirectement dans la filière BTP, en amont (études) comme en aval (bâtiment ou travaux publics). Les opérations sont réalisées par une entité tierce (établissement public comme l'OPH, ou des communes). Le Pays accorde alors une subvention à l'entité tierce pour réaliser son projet ou participe conjointement avec d'autres financeurs (Etat, Europe, ...) à la réalisation d'une opération. Pour les opérations d'injection indirecte dans le BTP, le Pays ne maîtrise plus le calendrier de réalisation de l'opération et donc, l'injection réelle des financements liés à l'opération.

**Mandatements** : dans la phase d'exécution du Budget, le mandatement est une opération qui intervient après la liquidation et avant le décaissement par le Trésorier Payeur Général. Le circuit de dépense du territoire s'organise conformément au schéma ci-dessous.



- Les autorisations de programme sont votées par l'APF et sont susceptibles de modification lors de collectifs budgétaires
- Les crédits de paiements de l'année sont répartis par arrêtés pris en Conseil des Ministres consultable sur LEXPOL

**TOUTES LES STATISTIQUES SONT DISPONIBLES SUR [WWW.ISPF.PF](http://WWW.ISPF.PF)**